

---

# **Evaluation du troisième plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle nationale du Bois du Parc (Yonne)**

---

Acer campestre  
Proposition technique et financière



Septembre 2019

# Sommaire

<b>Cadre d'évaluation</b>	<b>1</b>
<b>I. Objet de la commande</b>	<b>1</b>
<b>II. Cadre de la commande</b>	<b>1</b>
<b>III. Spécificité du travail</b>	<b>2</b>
<b>Méthodologie d'évaluation</b>	<b>3</b>
<b>I. Préambule</b>	<b>3</b>
<b>II. Initiation de la démarche / rencontres avec les personnes ressources</b>	<b>3</b>
<b>III. Evaluation des objectifs et résultats de gestion</b>	<b>4</b>
<b>IV. Audit de la gestion technique (outils), administrative et financière</b>	<b>7</b>
<b>V. Evaluation de l'ancrage territorial de la réserve naturelle</b>	<b>8</b>
<b>VI. Synthèse et perspectives</b>	<b>10</b>
<b>Organisation générale de l'étude</b>	<b>11</b>
<b>I. La concertation</b>	<b>11</b>
<b>II. Délais et rendus</b>	<b>11</b>
<b>III. Moyens humains et matériels</b>	<b>12</b>
<b>Proposition financière et références</b>	<b>14</b>
<b>I. Devis</b>	<b>14</b>
<b>II. Sélection de références</b>	<b>15</b>



# Note d'intention

La note qui suit présente la méthode que nous souhaitons déployer pour évaluer, avec les partenaires locaux et vous, le plan de gestion de la RNN du Bois du Parc sur la période 2015/2019.

La Réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc, située sur la commune de Mailly-le-Château dans l'Yonne, a été créée le 30 août 1979 par décret ministériel. Sa surface est de 45 hectares. Le document évalué est le troisième plan de gestion.

La Réserve possède un important patrimoine géologique qui en fait un géosite d'envergure nationale, qui s'inscrit dans l'ensemble plus large des géosites de la vallée de l'Yonne. A cela s'ajoutent des enjeux naturels avec les pelouses et les espèces associées, dont des espèces à affinités méridionales comme le Stipe penné ou le Liseron des monts cantabriques. Une autre espèce, le Maillotin de Bourgogne, trouve pour l'instant ses seules populations à l'échelle mondiale au droit de la réserve et de quelques sites autour, et représente donc une particularité locale à intégrer à la logique de gestion. L'enjeu de préservation des pelouses et espèces liées a été évalué d'importance régionale.

Tout un travail a été fourni pour intégrer la réserve sur son territoire et en faire un outil de médiation et de sensibilisation aux enjeux naturels. Ce volet de la mission de la réserve fera l'objet d'un travail spécifique (cf. ancrage territorial).

Nous vous proposons un regard extérieur sur les opérations mises en place, gage d'une évaluation au plus juste de leur efficacité et leur efficience. Les acteurs locaux (collectivités, riverains, usagers) fortement investis sur le site seront naturellement intégrés tout au long de la démarche projet.

Cette évaluation, menée en partenariat avec le CEN, servira ensuite de base pour la réécriture du nouveau plan de gestion.

*Acer campestre* a conduit plusieurs évaluations sur les dernières années, notamment sur des sites intégrés à la politique ENS des départements. L'expérience des membres du cabinet leur permet de comprendre les spécificités d'un territoire, tout en sachant les mettre en perspective à une échelle plus large.

Outre la garantie d'une connaissance des enjeux, nous pouvons vous assurer une réactivité et une disponibilité fortes.

Nous espérons que cette proposition saura vous convaincre de la motivation de l'équipe à mener ce projet d'évaluation avec vous. Nous restons à votre disposition si des précisions sur la démarche proposée s'avèrent nécessaires.

Pour l'équipe, David Meyer, chef de projet

# Cadre d'évaluation

---

## I. Objet de la commande

Cette commande porte sur une partie du travail d'évaluation du précédent plan de gestion. Certaines phases de ce travail seront en effet menées par le gestionnaire. Un échange devra donc être mis en place pour **assurer la cohérence du travail global**.

Périmètre du travail pris en charge par *Acer campestre* :

- Evaluer l'arborescence et la pertinence du document cadre de gestion actuel
- Evaluer l'atteinte des objectifs opérationnels et leur contribution à atteindre les objectifs à long termes
- Evaluer la gestion administrative et financière
- Mesurer l'acceptation locale
- Proposer des pistes d'actions ou d'autres propositions pour le plan de gestion n°4

Contribution du gestionnaire (également rédacteur du futur plan) au travail d'évaluation :

- Evaluation du taux de réalisation des actions
- Synthèse finale de l'évaluation
- Propositions finales pour le 4<sup>ème</sup> plan de gestion

La mise en place d'un **calendrier de travail commun** sera nécessaire car l'évaluation de l'atteinte des objectifs ne pourra par exemple se faire sans l'accès au taux de réalisation des actions.

## II. Cadre de la commande

Une évaluation quinquennale et la révision du plan de gestion est prévue pour les Réserves naturelles nationales de manière réglementaire par l'article R 332-22 du Code de l'Environnement. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un référentiel méthodologique : le Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, cahier technique n°88, qui vient d'être mis à jour.

« Dans ce nouveau guide l'évaluation est décrite comme permettant de mesurer les effets engendrés par la gestion de l'espace naturel protégé, en recherchant si les moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques mis en œuvre produisent les résultats attendus au vu des responsabilités du site.



L'évaluation est multidimensionnelle, elle va permettre de répondre à plusieurs types de préoccupations :

- Que s'est-il passé ?
- A-t-on bien fait ?
- Comment faire mieux ?

Elle doit répondre à plusieurs besoins concrets du gestionnaire :

- Rendre lisible les résultats de la gestion : obtenir des éléments lisibles et factuels permettant aux parties prenantes (politiques, techniques, financières...) de la gestion du site d'apprécier l'efficacité des actions engagées au regard des efforts consentis (Coûts/bénéfices pour l'espace naturel protégé dans le cadre de rapportage) ;
- Développer une gestion adaptative au regard des résultats de l'évaluation grâce à des points d'étape permettant de réorienter au besoin les objectifs et/ou les actions prévues ;
- Garantir une volonté de transparence vis-à-vis de la stratégie de gestion du site. Elle permet de communiquer et sensibiliser sur les problématiques complexes ;
- Agir comme un système d'alerte pour détecter et anticiper les problèmes (notamment qui dépasse largement le cadre de la gestion du site)

### **III. Spécificité du travail**

Ce travail se place dans une phase de transition, avec un plan de gestion construit avant la sortie du nouveau guide méthodologique. Les outils de suivi existants ne correspondent pas nécessairement à ceux décrits dans le nouveau guide.

Le travail sera conduit en respectant tant que faire se peut les recommandations et les principes de la dernière méthode, sans avoir pour autant tous les outils adaptés pour pouvoir y répondre. Ainsi, des adaptations seront peut-être réalisées, d'un commun accord entre le gestionnaire et le prestataire après validation du ministère de tutelle.

Cette évaluation se fera à l'aide des indicateurs établis dans le dernier plan de gestion, rassemblés dans le tableau de bord, mais aussi grâce à des informations complémentaires recueillies grâce aux différentes études, suivis, inventaires et travaux réalisés lors de la période de mise en œuvre de ce plan de gestion (2015-2019).

# Méthodologie d'évaluation

---

## I. Préambule

Le **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne** comparera ce qui a été réalisé au regard de ce qui avait été prévu au plan de gestion 2015-2019 et **fournira un rendu comptable** au prestataire, **avec un taux de réalisation de chaque action** du plan de gestion.

Cette base de travail sera complétée avec :

- le plan de gestion 2015-2019
- l'ensemble des rapports d'activités
- le **tableau de bord** avec les différents indicateurs dûment rempli
- l'ensemble des rapports d'étude, de suivi et de travaux sur la période 2015-2019

Nous vérifierons et modifierons si nécessaire les critères identifiés pour l'évaluation des objectifs et les indicateurs retenus pour les renseigner, avant de les utiliser, s'ils n'apparaissent pas tous pertinents.

« L'objet d'un **tableau de bord** est de mesurer un écart entre une situation réelle observée et une situation souhaitée. C'est un outil au service de la gestion qui offre au gestionnaire une vue synthétique de la situation et des tendances observées sur le terrain. Il sert à rapporter les résultats (outil d'évaluation) et adapter la gestion si besoin (outil de pilotage). » **Cet outil est central pour le travail d'évaluation qui suit, qui dépendra donc en partie de la nature du tableau de bord fourni.**

## II. Initiation de la démarche / rencontres avec les personnes ressources

Avec le gestionnaire, nous commencerons par faire le point sur les acteurs de la vie du site :

- Acteurs historiques
- Nouveaux acteurs
- Eventuels acteurs évincés

Nous établirons le jeu d'acteurs au moment de la rédaction du plan en cours, son évolution lors de sa mise en œuvre des plans successifs, et sa situation à la veille de rédiger le nouveau plan. Ce travail pourra expliquer certaines prises de décision en cours de plan.

Ce travail sera ensuite alimenté par **la participation des acteurs** de la vie du site sous la forme de **rencontres individuelles et/ou sous forme de petites sessions de travail** (cf. ancrage territorial).

Le questionnement portera sur : lecture de la mise en œuvre du plan écoulé, enjeux du site, analyse de l'efficacité des actions, points positifs et négatifs, vision du jeu d'acteurs en place, attentes pour le nouveau plan.

Nous prévoyons également une **visite du site** en compagnie du gestionnaire (et de la DREAL + quelques acteurs clefs ?), pour visualiser les résultats de l'action menée, avec les explications et les indications sur les réussites et difficultés.

### **III. Evaluation des objectifs et résultats de gestion**

#### **Evaluation de la logique du plan et de l'arborescence**

Ce travail sera conduit à partir de l'arbre des objectifs reconstruit à l'aide des documents fournis et des rencontres : objectifs à long terme, objectifs opérationnels et opérations. La première étape consiste à **refaire le lien entre les enjeux identifiés sur le site** (en lien avec le patrimoine naturel) **et les objectifs à long terme (OLT) proposés**.

Le guide méthodologique donne les clefs suivantes pour la construction des objectifs à long terme (cahier technique 88) :

« La définition des objectifs à long terme doit permettre :

- de répondre aux responsabilités qui incombent au gestionnaire
- d'avoir une vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre pour un enjeu particulier
- d'identifier ce que l'on évaluera pour mesurer l'efficacité de la gestion
- de fixer un cadre stratégique orientant les choix opérationnels à engager sur le court/moyen terme »

Il précise aussi les caractéristiques que doivent avoir des OLT

- « Les OLT sont d'autant plus ambitieux que l'enjeu auquel ils se rapportent est prioritaire.
- C'est une décision politique de l'organe de gouvernance (et de l'État quand il valide le plan de gestion) qui doit intégrer les obligations réglementaires liées au statut de l'ENP.
- Ils définissent la base du projet de gestion, c'est pourquoi ils doivent être partagés avec l'ensemble des membres de l'instance de gouvernance de l'ENP. Le temps de concertation consacré à leur définition est capital.
- Ils constituent la référence à laquelle le gestionnaire aura recours pour évaluer les résultats de la gestion et le cas échéant réajuster les actions.



- Dans le cas d'ENP multi-objectifs, les OLT issus d'enjeux écologiques et socio-économiques peuvent entrer en conflit. Leur formulation (résultat attendu et niveau d'exigence) doit autant que possible rechercher la compatibilité entre les OLT et si nécessaire faire l'objet d'arbitrage par l'organe de gouvernance au regard du niveau d'importance des enjeux considérés et de leurs exigences respectives. Dans tous les cas la primauté est nécessairement donnée aux obligations réglementaires relatives à la préservation du patrimoine naturel.
- Le gestionnaire doit également vérifier la convergence des objectifs à long terme avec les objectifs généraux d'autres documents de gestion ou de planification qui concernent le site et peuvent engager les partenaires de la gestion : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, Plans d'action pour le milieu marin...
- Dans la majorité des cas, un seul OLT est formulé par enjeu.
- Leur révision n'intervient que si l'enjeu est modifié (amélioration sensible des connaissances ou bouleversement majeur du site) ou le résultat atteint (ex : rétablissement des fonctionnalités d'un fond de baie qui se transforme en maintien des fonctionnalités au plan de gestion suivant) »

Notre expérience (d'évaluateur mais également de rédacteur) nous montre que l'exercice de définition des objectifs à long terme est complexe. Nombre d'objectifs qualifiés "à long terme" dans les plans précédents relevaient plus en général d'objectifs du plan, avec un manque de travail autour des réels objectifs à long terme. Il s'agissait cependant plus d'un problème de formalisation que de choix inadéquats ayant des conséquences sur les milieux.

Nous commencerons donc par revenir sur les objectifs à long terme au regard des caractéristiques telles qu'elles sont décrites aujourd'hui. Nous analyserons ensuite la logique, la pertinence, la clarté, la précision et la cohérence des objectifs opérationnels au regard des objectifs à long terme et enfin des opérations au regard des objectifs opérationnels.

Nous étudierons les indicateurs proposés en lien avec la réforme introduite par le nouveau cahier technique.

Si nécessaire, nous proposerons une réécriture possible des objectifs à long terme, du plan et des opérations entre eux, dans le cadre du travail sur l'accompagnement à l'écriture du nouveau plan.

## Bilan de l'amélioration des connaissances, évaluation de la mise en œuvre des opérations et atteinte des objectifs

En préambule de cette partie, nous reviendrons sur les choix opérés en termes d'habitats et d'espèces prioritaires. Les enjeux prioritaires de l'époque seront "relus" à la lueur des progressions dans la connaissance des habitats et des espèces. Il s'agit ensuite de mettre en évidence les accroissements en matière de connaissance du site sur la durée du plan mais aussi la réaction des milieux aux opérations de gestion.

A partir des rapports d'études et des données intégrées dans les bases, nous effectuerons l'exercice d'analyser la progression de la connaissance groupe par groupe. Cela permettra de faire le point sur le niveau de connaissance du site et sur l'état des populations des espèces patrimoniales, qui constitue un critère d'évaluation de l'efficacité du précédent plan. Les résultats des suivis doivent ainsi permettre de poser une analyse de la réponse du milieu aux opérations de gestion mises en place.

Ce travail sur les opérations permettra d'évaluer le taux d'atteinte des objectifs opérationnels. Et à la lecture des résultats sur les objectifs opérationnels, nous pourrons analyser où en est le gestionnaire dans l'atteinte de ses objectifs à long terme.

**L'analyse des opérations se base en grande partie sur les éléments fournis par le CEN Bourgogne.** Seraient ainsi décrits dans le meilleur des cas par action :

- une description du niveau de réalisation (non engagée, partiellement engagée, réalisée) : description des réalisations avec photos, comparatif avant / après le cas échéant ;
- le calendrier de réalisation, avec analyse des causes de modification ;
- les acteurs concernés ;
- la synthèse sur le niveau de réussite de l'opération

A notre charge de finaliser avec le CEN un regard de synthèse sur efficacité/efficience/effectivité de chaque action pour ensuite rédiger de notre côté le travail d'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Pour chaque objectif opérationnel, à la lueur des résultats, nous analyserons :

- sa formulation
- sa cohérence
- la pertinence des opérations
- l'efficience des opérations

En fonction des résultats de l'analyse des objectifs opérationnels, nous serons en mesure d'évaluer si l'objectif à long terme a été partiellement ou totalement atteint. Cela dépendra bien :

- de la clarté, de la précision et de la formulation des objectifs opérationnels ;
- du niveau de réussite et de la pertinence des opérations ;
- mais également de la cohérence entre les opérations.

## **IV. Audit de la gestion technique (outils), administrative et financière**

Ce travail porte sur l'ensemble des actions et consiste à évaluer :

- l'allocation budgétaire des financeurs réalisée chaque année par rapport au prévisionnel visible dans le plan de gestion, ce dernier ayant été validé par arrêté préfectoral.
- Les moyens humains : évolution des moyens humains salariés dédiés à la réserve naturelle, comparaison prévisionnel/effectif ;
- la charge de travail globale, par secteurs d'activités et sa ventilation par Objectif à long termes et Opération du Plan
- les budgets de fonctionnement et d'investissement ;
- la répartition des dépenses par secteurs d'activités de la réserve naturelle ;
- le coût et l'organisation des mesures administratives pour gérer la réserve ;
- les coûts de gestion,
- les outils de gestion,
- la gouvernance.

L'exercice consiste dans un premier temps à analyser pour chaque opération menée (investissement et de fonctionnement) le coût estimé et le coût réel. S'il y a concordance, nous nous poserons simplement la question de la conformité du coût avec les tarifs habituellement observés pour ce type de prestation. En cas de différence, nous chercherons à en clarifier les origines : mauvaise estimation de départ, modification des données contextuelles en cours de plan, intégration en direct du retour d'expérience des suivis, facteurs techniques, météorologiques, humains, etc.

Nous nous attacherons ensuite à l'étude des moyens humains qui ont été nécessaires au bon déroulement des opérations. S'il il y a lieu, nous traiterons aussi de la question du matériel utilisé en régie par le gestionnaire et de la pertinence du fonctionnement en régie par rapport à une externalisation.

Nous ferons enfin le point sur la répartition des coûts par secteur d'activité et par objectif avec un point spécifique sur le coût de la mise en œuvre administrative du plan.

Rendus envisageables :

- analyse graphique et commentée des moyens humains affectés
- analyse graphique et commentée des dépenses annuelles (fonctionnement et d'investissement), des montants annuels attribués par les financeurs. A la lecture des résultats, discussion sur la dotation de la RNN.
- analyse graphique et commentée des budgets prévisionnels et des recettes par an
- analyse financière par Objectifs à Long Terme avec comparaison des budgets prévisionnels et des dépenses réelles.

## V. Evaluation de l'ancrage territorial de la réserve naturelle

Postulat de départ : « l'appropriation locale d'une réserve naturelle et sa bonne intégration au contexte socioéconomique sont des clés de réussite du projet de protection porté par le gestionnaire et encadré par le plan de gestion ».

Il s'agit donc de mesurer l'ancrage local de la RNN du Bois du Parc pour détecter les facteurs clés du succès, sur la base desquels pourront éventuellement être redéfinis les objectifs à long terme, et mises en place des actions ciblées en lien avec les acteurs locaux. L'objectif est de favoriser le partage et le soutien du projet par les acteurs locaux eux-mêmes, dont les habitants et leurs élus.

Le travail doit donc mettre en évidence les interrelations entre la réserve et le territoire élargi dans lequel elle s'inscrit. L'approche se base sur les visions des individus et des collectifs en présence (visiteurs, groupes scolaires, marcheurs, grimpeurs, élus, riverains, ...), et également sur la vision du conservateur.

Ce travail est une véritable approche sociologique du territoire. Le cahier des charges laisse cependant entendre que la part du budget allouée à cette approche ne permettra de déployer que des moyens limités. Nous chercherons donc à construire un « ressenti » du site par les acteurs extérieurs sur la base d'un travail de rencontres.

Evaluer l'ancrage territorial peut être une formidable opportunité de mobiliser les acteurs, et devenir une phase en soi de l'objectif d'appropriation. C'est en ce sens que notre proposition va privilégier la rencontre avec les acteurs, sous différentes versions :

- Entretiens individuels programmés : acteurs clefs, acteurs « conflictuels »
- Groupe de travail « ancrage territorial » : l'occasion de rassembler et de faire débattre un groupe d'acteurs du site, en évitant de regrouper à ce stade des acteurs qui ont des intérêts contradictoires qui pourraient mener à un conflit.
- Présence au marché de Mailly-la-Ville un mercredi matin (8h-12h) avec un support de discussion représentant le plan de la réserve, en invitant les habitués à nous faire un retour sur leur connaissance (ou non) de la RNN et de ses enjeux.
- Déambulation sur site à la rencontre des visiteurs et des riverains, avec présence possible à une animation organisée si le calendrier le permet.

Les entretiens seront de type semi-directif. Il s'agit d'induire des réponses à des questionnements préalables, tout en laissant une place à l'émergence de perceptions, justifications ou avis non prévus au départ.

Conduite des entretiens ; les questions s'articuleront autour de deux dimensions :

Du territoire général à la situation particulière de la RNN : il s'agit de ne pas partir de l'objet traité (la RNN) mais d'essayer de le resituer dans un univers de perception territoriale plus large. L'objectif est de pouvoir mesurer les éléments cités sans induction de la part de l'enquêteur et de donner à voir si l'environnement et plus particulièrement la RNN font partie des préoccupations de l'enquêté.

De l'objectif au subjectif : cette technique consiste à d'abord faire décrire à l'enquêté des faits objectifs de sa connaissance personnelle, ceci même si l'enquêteur les connaît déjà. Cela permet de comprendre les niveaux de connaissance des enquêtés tout en leur permettant de « s'installer dans l'entretien » de manière bienveillante. Il peut s'agir de faire raconter le passé mais aussi de dessiner la zone (de travail, d'activités, d'habitat), etc. Dans un second temps, l'enquêteur pourra aborder les questions plus « chaudes » de relations aux autres acteurs, d'avis sur les modalités de gestion, de sa vision des années à venir etc. plus subjectives et donc plus sensibles, thèmes nécessitant d'avoir institué une forme de confiance pendant le développement de l'entretien.

L'analyse de la réussite du programme d'animation de 2019 sur les 40 ans de la RNN pourra apporter des éléments de réflexion complémentaire pour l'analyse.

Les résultats de ces entretiens seront formalisés sous forme d'une note de synthèse. Les éléments de résultat seront présentés et débattus en comité de pilotage. Une fois le diagnostic posé, nous définirons, en lien avec le questionnaire, les modalités d'action qui permettront d'améliorer cet ancrage territorial, dans l'idée d'accroître l'adhésion des acteurs au projet.

**Il est important de noter que le travail sur l'ancrage territorial démarre avec l'étude et se poursuit sur presque l'intégralité de sa durée. Les entretiens alimentent en effet l'analyse des réalisations et de la gestion du site (points précédents).**

## **VI. Synthèse et perspectives**

Cette partie proposera une synthèse des différentes analyses menées précédemment.

- Quelles sont aujourd'hui les principales tendances d'évolution sur ce site ?
- Comment explique-t-on ces tendances ?
- Sont-elles uniquement le fait de la gestion mise en œuvre ou y-t-il une part de "non maîtrisé" ?
- Correspondent-elles à la direction vers laquelle le conservatoire souhaite aller dans le cadre de sa politique ?
- Quelles sont les marges de manœuvre ?
- Faut-il changer d'objectif(s) à long terme à la lueur des résultats ?

Nous plaçons notre travail comme une étape préliminaire à la rédaction du nouveau plan. Aussi nous chercherons à construire avec le gestionnaire l'ébauche de la future arborescence du nouveau plan.

# Organisation générale de l'étude

## I. La concertation

Les temps d'échange et de concertation seront multipliés au cours de l'étude. Conformément aux exigences du cahier des charges, nous prévoyons la tenue de trois réunions :

- ✓ 1 réunion de lancement qui permettra une prise de contact au niveau local et de poser les bases du travail à réaliser (modalités techniques, calendrier d'exécution, informations nécessaires à l'évaluation, etc.) ;
- ✓ 1 réunion intermédiaire réalisée en cours d'étude afin de faire un point d'étape sur le travail d'évaluation et d'évoquer les éventuels problèmes rencontrés ;
- ✓ 1 réunion finale de présentation permettant de finaliser l'évaluation et d'avoir une lecture partagée des résultats du plan qui s'achève et qui pourra s'ouvrir sur les objectifs à donner au nouveau plan.

A ces réunions s'ajoute le temps de travail spécifique autour de l'ancrage territorial.

Les relations bilatérales entre l'interlocuteur désigné du CEN Bourgogne et le chef de projet *Acer campestre* seront privilégiées tout au long de la mission afin d'aboutir à la rédaction d'un document final co-construit.

## II. Délais et rendus

Nous notons l'objectif préférentiel d'un rendu au 30/03/2020 et nous nous inscrivons dans ce temps de travail. Cela suppose une disponibilité forte des différents intervenants et des personnes audités. Si des difficultés devaient se présenter, nous notons que la date ultime de rendu final du document est le 15/05/2020.

	Oct	Nov	Dec	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai
Initiation de la démarche	R						?	? 15 mai date limite
Objectifs et résultats de gestion								
Gestion technique, administrative et financière								
Ancrage territorial					R			
Synthèse et perspectives						R		

**Les rendus seront effectués selon les modalités prévues au cahier des charges.**

### III. Moyens humains et matériels



Créé en 1992 puis racheté en 2006 par l'équipe de salariés en place, le cabinet **Acer campestre** a développé ses activités dans deux domaines complémentaires : les études et expertises écologiques (milieux naturels - faune - flore) appliquées à l'aménagement d'une part, le conseil en politique et stratégie en matière d'environnement et de développement d'autre part.

Ingénieurs agronomes, écologues et biologistes, nous travaillons de façon privilégiée dans les domaines de la préservation de la nature, la gestion et la valorisation des ressources et des milieux semi-naturels (agricoles ou forestiers le plus souvent), l'aménagement et la gestion de sites naturels ouverts au public, l'évaluation des impacts de projets d'aménagement sur l'environnement, l'élaboration ou l'évaluation de projets, programmes ou politiques publiques.

Nous travaillons régulièrement en étroite collaboration avec d'autres spécialistes de l'aménagement et du développement, notamment des socio-économistes et des géographes, toujours dans un souci d'approche globale, transdisciplinaire, ouverte au dialogue entre les prestataires mais aussi avec le donneur d'ordre et ses partenaires.

Le cabinet *Acer campestre* travaille spécifiquement sur la politique ENS. Il suit cette politique depuis sa définition (rédaction de schémas directeurs) à son évaluation, en passant par sa mise en œuvre (plans de gestion et études écologiques).

La force d'*Acer campestre* est sa **double compétence milieu naturel / agriculture**. Cette double compétence devient un atout lorsqu'il s'agit de mettre en place des actions (et a fortiori une politique) dans des sites où l'entretien de l'espace peut être lié au monde agricole et à la compréhension de son fonctionnement.



### **DAVID MEYER (CHEF DE PROJET - INTERVENANT PRINCIPAL)**

Formation : Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes (ingénieur agronome) et Bodenkultur Universität de Vienne en Autriche / Poste : Chef de Projet

**Ingénieur agronome spécialisé en écologie**, il travaille chez Acer campestre depuis 2003 et est associé depuis 2006. Naturaliste (faune et flore) spécialisé en écologie du paysage, il intervient sur les questions de gestion des habitats naturels, d'aménagement du territoire (problématique agriculture et milieux naturels), sur les études d'impacts et les dossiers d'incidences, dans lesquels il traite plus particulièrement la thématique flore. Il pilote également des dossiers sur des problématiques plus larges comme l'évaluation concertée de plans, mesures et programmes environnementaux. Il s'est par ailleurs orienté depuis 16 ans sur la politique ENS, avec la conception de plusieurs schémas directeurs, l'évaluation de la politique à l'échelle départementale et locale (sites), et la rédaction de tout un ensemble de plans de gestion.

Interlocuteur lors du travail effectué sur la RNN de la Truchère-Ratenelle, il sera l'intervenant principal sur ce nouveau projet.



### **BENOIT FEUVRIER**

Formation : Master II Environnement et Développement Durable (Université de Perpignan)

Ingénieur écologue, il intègre Acer campestre en 2004 et devient associé en avril 2006. Spécialisé à la reconnaissance de la faune vertébrée, en particulier amphibiens et reptiles, il réalise des expertises de milieux naturels dans le cadre de projets d'infrastructures linéaires et d'aménagement du territoire.

Il participe également à la mise en place de plans de gestion concertés sur des espaces naturels et à l'intégration des enjeux biodiversité dans des projets urbains.

Il participera à la réflexion en interne. Il ne sera pas en lien direct avec le CEN mais pourra faire le relai en cas de force majeure.

# Proposition financière et références

## I. Devis

	Acer campestre
<b>Prix de journée (€ HT) frais inclus</b>	<b>550,00 €</b>
Évaluation des objectifs et des résultats de gestion	<b>7</b>
Initiation de la démarche / réunion de démarrage	1,5
Logique du plan et arborescence	2
Mise en œuvre des actions et atteinte des objectifs	3,5
Audit de la gestion technique (outils), administrative et financière	<b>3,5</b>
Analyse des moyens	2,5
Synthèse	1
Évaluation de l'ancrage territorial de la réserve naturelle	<b>7</b>
Entretiens individuels	2
Groupe de travail	1
Présence au marché	1
Entretiens sur site	1,5
Note de synthèse	1,5
Synthèse et perspectives	<b>4</b>
Réunion intermédiaire	1
Rédaction	2
Réunion finale	1
<b>Nombre de jours</b>	<b>21,5</b>
<b>Total honoraires</b>	<b>11 825,00 €</b>
<b>TOTAL € HT</b>	<b>11 825,00 €</b>
TVA 20 %	2 365,00 €
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>14 190,00 €</b>

Soit un devis arrêté à la somme de onze mille huit cent vingt-cinq euros hors taxes, soit quatorze mille cent quatre-vingt dix euros toutes taxes comprises. Devis valable six mois à compter du 24 septembre 2019. Ce devis intègre les frais de déplacements.

## II. Sélection de références

### *Rédaction et Evaluation de Plans de gestion :*

Isère :

- ✓ ENS de Combe grasse, commune du Haut-Bréda : **écriture du premier plan de gestion** 2020-2024, forêt et alpages d'altitude.
- ✓ ENS du marais de Pravet, commune de Tréminis : **élaboration du plan de gestion** 2019-2023, zones humides et forêt.
- ✓ ENS du Val d'Amby, commune d'Optevoz : **évaluation et actualisation du plan** de préservation et d'interprétation 2019-2023, pelouses sèches, étangs, affleurements rocheux
- ✓ ENS locaux de la forêt du Bout et de l'alpage du Praillet, commune de Pinsot : **évaluation et actualisation du plan** de préservation et d'interprétation 2018-2022, alpages
- ✓ Programme de mesures compensatoires lié à la ZAC de la Maladière, commune de Bourgoin-Jallieu : **élaboration du plan de gestion** 2018-2022, zones humides et milieux ouverts
- ✓ ENS des plateaux de la Molière et du Sornin, Parc Naturel Régional du Vercors, **évaluation du plan** 2008-2012, milieux d'altitude
- ✓ ENS local de l'Étang Bas et des falaises des Ravières, commune de Saint-Julien-Siccieu-et-Carizieu (2016) : **évaluation et actualisation du plan** de préservation et d'interprétation 2015-2024, zones humides, pelouses et falaises
- ✓ ENS local du ruisseau de Saint-Savin, commune de Saint-Savin (2015) : **évaluation et actualisation du plan** de préservation et d'interprétation 2015-2024, zones humides
- ✓ ENS local de la tourbière de pré maudit, commune de Saint-Didier-de-la-Tour (38), communautés de communes Les Vallons de la Tour (2015) : **Notice de préservation et d'interprétation**, zones humides 2016 – 2020
- ✓ ENS local du marais des Sagnes, commune du Sappey-en-Chartreuse, **évaluation du plan** 2010-2014, zones humides
- ✓ ENS local du marais de la Verronnière, commune de Montferrat (2013) : **évaluation du plan** 2008-2012, zones humides
- ✓ ENS départemental de la Tourbière du Peuil, commune de Claix (2013) : **évaluation du plan** 2000-2012, zones humides
- ✓ ENS local du marais de Montenas, commune de Poliénas (2012-2013) : **évaluation et réactualisation du plan**, zones humides
- ✓ ENS départemental de l'étang de Montjoux, commune de Saint-Jean-de-Bournay (2011-2012) : **évaluation et réactualisation du plan**, zones humides



- ✓ ENS local des lacs de Saint-Savin (2011-2013) : **réactualisation du plan**, zones humides
- ✓ ENS local du marais de la Léchère, commune de Tignieu-Jameyzieu (2012-2013) : **évaluation du plan** 2006-2011, zones humides
- ✓ ENS local de la Combe de Vaux, commune d'Eyzin-Pinet (2011) : **évaluation et réactualisation du plan**, pelouses sèches
- ✓ ENS local des landes et communaux de Trept (2009) : réactualisation du plan, pelouses sèches
- ✓ ENS local du marais de la Teissonnière, commune de Voiron (2008) : rédaction du premier plan, zones humides
- ✓ ENS local des milieux alluviaux de l'Eterpa, commune de La Buisse (2008) : rédaction du premier plan, zones humides
- ✓ ENS local du marais du Puits d'Enfer, commune de Saint-Etienne-de-Crossey (2007) : rédaction du premier plan, zones humides
- ✓ ENS local du marais des Portières, commune de Saint-Cassien (2007) : rédaction du premier plan, zones humides
- ✓ ENS départemental des Ecouges (plan d'aménagement uniquement - 2003 : forêt et milieu agricole de moyenne montagne
- ✓ **Réserve de chasse et de faune sauvage** (RCFS) de Belledonne – 7 Laux : rédaction du premier plan, pâturages d'altitude

Ain :

- ✓ ENS de la Grotte et Reculée de Corveissiat, **actualisation du plan** (2016), forêt et grotte
- ✓ Etang et bois humide de Crassy, Marais de Brétigny et annexes hydrauliques du Lion, Communautés de Communes du pays de Gex (2013-2015) : rédaction du premier plan, zones humides
- ✓ **Réserve Naturelle Régionale** du Pont-des-Pierres (2013) : **évaluation du premier plan**, cavités à chauves-souris

Ardèche :

- ✓ ENS des Massifs calcaires de Crussol et Soyons (2008) : rédaction du premier plan, pelouses sèches
- ✓ ENS des Mont Mézenc et Gerbier de Jonc (5 sites, 2006) : cartographie des habitats naturels, prairies de fauche de montagne, landes et forêts

Loire :

- ✓ Plan de gestion et de restauration de l'Etang Frécon (avec SINBIO) et de la Friche de Rachasset (2017)
- ✓ ENS de Salvaris, communes de Saint-Etienne et de Saint-Chamond (2010) : rédaction du premier plan, pâturages et milieu agricole de moyenne montagne



- ✓ Site de Vidrieux (2006) : rédaction du premier plan, zone humide

Drôme :

- ✓ Marais des sources de la Veauene, communes de Marsaz et la Chavanne : **rédaction du premier plan**, zones humides
- ✓ Zone humide des Nays, commune de Saint-Roman : **rédaction du premier plan**, zones humides
- ✓ Boisements alluviaux de la communauté de commune de l'Hermitage (2011-2012) : rédaction du premier plan, zones humides
- ✓ EDF, retenue de Bouvante : rédaction du premier plan, zone humide et gorges (avec Arbre, Haie, Forêt).

Saône et Loire :

- ✓ Réserve naturelle nationale de la Truchère-Ratenelle (2014) : assistance à l'évaluation du plan de gestion 2010-2014, en partenariat avec le CEN Bourogne.

Territoire de Belfort :

- ✓ Etangs des Ayeux (2011) : **évaluation du plan de gestion** 2007-2011, zones humides
- ✓ Etangs des Ayeux (2006) : rédaction du premier plan de gestion, zones humides

### *Autres études locales ou en lien avec la problématique*

RNR du DRAC

**Evaluation de l'ancrage territorial de la RNR des Isles du Drac** dans le cadre de l'écriture du nouveau plan de gestion. Enquêtes de terrain, mise en place de groupes de travail, entretiens avec les acteurs clefs. Construction d'un référentiel du jeu d'acteur en place, du profil sociologique des usagers. Etablissement d'un bilan sur l'ancrage territorial suite à la mise en œuvre du premier plan. Formulation de recommandations pour le plan à venir. Acer campestre en partenariat avec Yannick Arama, 2017.

### **Elaboration de 8 Schémas Départementaux des Espaces Naturels Sensibles.**

Suivant les cas plusieurs compétences ont pu être mobilisées : bilan de la politique, état des lieux en lien avec les partenaires, enquête auprès des élus et des citoyens, détermination et hiérarchisation des enjeux, réalisation d'ateliers départementaux pour la mise en place d'une stratégie partenariale, définition de la stratégie, plan d'actions détaillé, détermination de sites d'intérêt majeur, hiérarchisation de sites, réalisation d'une plaquette d'information sur la stratégie, ...



#### DEPARTEMENT DU NORD

**Evaluation de 20 années de mise en place de la politique des Espaces Naturels Sensibles dans le département du Nord.** Travail mené dans le cadre de la redéfinition de la stratégie des ENS (rédaction en interne d'un nouveau schéma directeur). Etablissement du référentiel d'évaluation, diagnostic multi-outils et réponse aux 3 questions évaluatives. Acer campestre en sous-traitance d'Edater, 2008.

#### CONSEIL GENERAL DE LA DROME

**Evaluation des 15 premières années de mise en œuvre de la politique Espace Naturel Sensible dans le département de la Drôme.** Bilan financier général et par sites, analyse des actions au regard des objectifs initiaux. Etude des enjeux au départ de la nouvelle période et réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour donner de nouvelles orientations à cette politique. Acer campestre, 2005.

#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PORTES DE L'ISERE

Réalisation du bilan des mesures compensatoires réalisées et projetées sur le territoire intercommunal de la CAPI (38). Compilation bibliographique, élaboration d'une base de données, définition des enjeux et rédaction d'une **stratégie de compensation pluriannuelle**. Etat des lieux, enjeux et propositions. Acer campestre (D. Meyer, B.Thinon, P. Cantarini), 2015-2016.

#### AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

Evaluation de la politique en faveur des zones humides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Bilan de la politique sur les 7ème, 8ème et 9ème programmes, études de cas sur 15 zones humides, enquête auprès d'un panel d'acteurs sous forme de 8 groupes focus, analyse évaluative, jugements et recommandations. Acer campestre, mandataire, Contrechamp, Pollen conseil. 2008-2009.

D'autres références et nos actualités peuvent être consultées sur [www.acer-campestre.fr](http://www.acer-campestre.fr)